



CHARTRE MONTAGNE



“ TOUTE PERSONNE À
LE DEVOIR DE PRENDRE
PART À LA **PRÉSERVATION**
ET À L'AMÉLIORATION DE
L'ENVIRONNEMENT ”.

Article 2 de la Charte de l'Environnement adoptée par le
Parlement en Congrès le 28 février 2005.

Conception graphique : Bérengère Collas - www.graphicollas.com

Crédit photo : Agnès Métivier : couverture ; Lionel Lafosse : page 2 ;
Frédéric Labreux : page 4 ; Remi Thivel : page 7 ; Vincent Neirinck :
page 8-9 et 10 ; Luc Jourjon : page 13 ; Pixabay-Pexels : page 14-15 ;
Mountain Wilderness : page 17 ; FFCAM page 18-19 ; Bernard ALLIETTA
page 20-21 ; Angélique Masson page 23 ; Marie-Laure Tanon : page 24-
25 et 4ème de couverture ; Anne-Marie Reboulet page 26-27

Imprimé en France sur du papier 100% recyclé.



POUR UN DÉVELOPPEMENT **RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**



PRÉAMBULE

Depuis plus d'un siècle, le Club Alpin Français devenu la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM) assume les grandes tâches qui lui incombent : éducation alpine, équipement de la haute montagne en refuges, participation aux grandes étapes de l'alpinisme sur tous les continents.

En 1994, l'Assemblée Générale de Lille a défini dans une charte les principes de sa politique en matière d'aménagement et de protection de la montagne. Aujourd'hui, et depuis l'avènement de la Charte de l'Environnement, la FFCAM considère la sauvegarde de la montagne comme une responsabilité collective et individuelle toujours plus actuelle. Ne pas poursuivre clairement dans cette voie nous disqualifierait auprès des générations futures, car les agressions contre le patrimoine naturel ne cessent de se multiplier.

Notre démarche ne recèle aucune entreprise politique au sens partisan du terme. Elle l'est peut-être au sens noble, dans la mesure où elle correspond à une réflexion sur l'avenir, de la part de citoyens qui appartiennent par ailleurs à des courants de pensée différents.

Mais pour être efficace, une politique de protection de la montagne nécessite une évolution des mentalités. C'est le rôle de la FFCAM et de toutes les associations d'alpinisme d'informer, d'éduquer, de promouvoir un véritable code de bonne conduite du pratiquant de la montagne. Il faut rappeler, en permanence, que si celle-ci constitue notre patrimoine commun, sa fragilité impose à tous un comportement responsable. En même temps, le CAF revendique, pour tous, le libre accès à la nature dans le respect des règles qui la protègent.

▲ UNE ÉTHIQUE

La montagne est toujours un espace d'accès difficile qui comporte par nature des dangers objectifs. À ceux qui surmontent ces difficultés ou ces dangers, elle apporte en récompense des satisfactions d'ordre esthétique et moral, parfois spirituel, au premier rang desquelles se placent le goût pour l'effort, la jouissance de l'espace et du silence dans un cadre le plus souvent exceptionnel. Parce qu'elle s'appuie sur des valeurs telles que la beauté, l'amour de la nature et l'effort gratuit, cette relation avec la montagne a engendré une véritable éthique. De celle-ci, qu'elle a contribué à créer, la FFCAM est toujours porteuse.

Dans toutes les couches de la population, un nombre croissant de nos contemporains est attiré par la montagne. Les activités alpines deviennent progressivement des sports de masse. Il en résulte une augmentation de la fréquentation qui représente un risque majeur. Le suréquipement en remontées mécaniques, en routes, en constructions diverses, entraîne une certaine banalisation des paysages.

La montagne doit être considérée comme une richesse naturelle et rare, qu'il faut protéger comme telle. Assurer une véritable maîtrise des équipements ne peut que répondre aux aspirations des amateurs de pratique



sportives de nature et donc aller dans le sens de l'intérêt à long terme des habitants permanents. La montagne est aussi le lieu de vie de populations enracinées depuis longtemps. Leurs conditions d'existence, souvent difficiles, parfois précaires, ont façonné une civilisation originale des " hautes terres " dans les domaines de l'architecture, de l'agriculture, de la circulation, de l'industrie et du tourisme. Une véritable identité caractérise les habitants des hautes vallées. Les nouvelles couches de population qui ont choisi d'y vivre en permanence et de s'y investir à long terme apportent un sang neuf dans de nombreuses vallées vidées par l'exode rural.

La richesse et la diversité de ces cultures de vallée, témoignant d'une adaptation permanente aux difficultés du milieu et aux réalités de l'économie, sont des valeurs indissociables d'un patrimoine montagnard en évolution constante.



LES **MENACES** SUR LE MILIEU

AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, ON A PU OBSERVER :

1. Un phénomène d'urbanisation aux différents niveaux d'altitude, aussi bien par la création de villes nouvelles à vocation de stations de sports d'hiver que par la métamorphose d'anciens villages devenant de vastes nébuleuses de résidences secondaires.
2. La construction de nouvelles routes et pistes, dont certaines sont justifiées (alpages, forêts), mais qui favorisent la pénétration des véhicules à moteur, engendrent des mécanismes d'érosion, détruisent des sentiers et segmentent l'espace naturel au détriment de la faune et de la végétation.
3. La prolifération des remontées mécaniques qui atteignent maintenant des versants par nature impropres au ski de piste, dans une sorte de fuite en avant pratiquée par certaines stations en difficulté.
4. Le développement des installations d'enneigement artificiel qui altèrent le paysage à travers le remodelage des pistes et la création de retenues collinaires, avec le risque d'entraîner une pénurie d'eau.
5. L'augmentation de la navigation aérienne à moteur.
6. Le passage sur les sentiers et la pénétration dans les alpages d'engins motorisés en violation de la loi.
7. La sur fréquentation de certains sites, en particulier en haute montagne, due à la présence d'équipements qui en facilitent l'accès, ou à des phénomènes de mode.
8. Des excès en matière d'équipement de voies d'escalade.
9. Le comportement individualiste et "consommateur" des touristes, alpinistes compris, qui oublient souvent de respecter l'intégrité et le silence des lieux.
10. Les réalisations et les projets de liaisons routières transmassifs (autoroutes, tunnels), qui constituent une menace pour les hautes vallées (circulation de poids lourds).
11. La déprise agricole en zone de montagne avec toutes ses conséquences inquiétantes (friches, disparition d'une architecture et d'une identité, etc.)
12. Plus généralement, la prise en compte insuffisante, dans les aménagements, des changements climatiques très sensibles en montagne, attestés par le retrait rapide des glaciers.



LES **DANGERS** D'UN DÉVELOPPEMENT **NON MAÎTRISÉ**

1. POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN MONTAGNE

La diversité des milieux, notamment selon l'altitude et l'exposition, engendre une diversité biologique importante. Mais de nombreuses espèces animales et végétales sont mises en danger par les changements climatiques et le remplacement d'activités humaines traditionnelles par des activités à plus fort impact environnemental. La raréfaction ou l'extinction d'espèces s'accompagnent aussi de déséquilibres plus profonds des écosystèmes où elles vivent.

2. POUR LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES MONTAGNARDS

Les progrès du génie civil nous donnent désormais un pouvoir redoutable : celui de modifier brutalement des paysages. Nous avons hérité de sites sculptés par l'érosion et le travail des paysans et des forestiers. Aujourd'hui, nous les transformons à volonté, selon les désirs du moment. Il en résulte que les paysages se banalisent, que la laideur et l'uniformité peuvent s'installer progressivement et de façon souvent irréversible.

3. POUR UNE CULTURE HUMANISTE DE LA MONTAGNE

Depuis quelques années, la fréquentation de la montagne est soumise à un modèle " culturel " qui va à l'encontre de son attrait et même de sa sauvegarde. La notion d'engagement individuel s'est peu à peu estompée sous l'effet d'une organisation collective et mercantile des loisirs transformant progressivement la culture et le paysage montagnards. Le silence et l'espace libre sont peu à peu grignotés, ce qui met en péril les fondements mêmes de la culture humaniste de la montagne. Les coutumes des communautés montagnardes sont noyées dans le message standardisé de la communication commerciale et reléguées au rang de curiosités du passé. Les populations locales perdent trop souvent l'initiative ou le contrôle de l'information sur leur identité. Les caricatures sont fréquentes. La puissance médiatique des modèles citadins laisse peu de chance de survie à des modes de vie ou de pensée considérés désormais comme " hors normes ".

PROPOSITIONS POUR UNE DÉMARCHE COHÉRENTE

L'évolution des communautés villageoises de montagne est compréhensible, mais nous considérons qu'elle est dangereuse si elle se fait sans discernement, au mépris d'un patrimoine universel. Notre attitude d'incitation à la réserve, à la réflexion, à l'information, est dictée par la volonté de protéger l'environnement montagnard, ce qui ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec les populations locales, dans le but de rechercher un développement économique compatible avec la protection du milieu naturel.

Il faut avoir une vision à long terme et conserver pour les générations futures des sites capables de cristalliser les rêves et les émerveillements des hommes. Préserver la nature, c'est aussi mettre en valeur les potentialités locales. Il est donc essentiel qu'avant la réalisation de tout projet d'aménagement, on établisse un bilan objectif de ses avantages et de ses inconvénients : inventaire environnemental, incidences directes et indirectes du projet.



pour

POUR UNE VIE ÉCONOMIQUE ADAPTÉE AU MILIEU

Pour la FFCAM, la recherche et la satisfaction à long terme des intérêts des populations montagnardes passent nécessairement par le respect du milieu naturel dans toutes les formes d'aménagement. Les communautés nationale et européenne doivent soutenir au maximum le choix des populations souhaitant maintenir une véritable activité agricole de montagne. Elles devront lutter par des aides appropriées contre la désertification des villages et des vallées. Les pouvoirs publics ont le devoir de favoriser une pluriactivité reconnue par un statut, la protection de produits de qualité commercialisés par des circuits courts, la relance de l'artisanat ou d'une petite industrie locale. Ils doivent maintenir les services publics et donner la priorité à un tourisme dont les habitants seront les acteurs et bénéficiaires principaux.

Le rôle de protecteur du milieu et des paysages sera valorisé. Ceux qui travaillent pour l'évolution et l'entretien du patrimoine montagnard doivent trouver dans ce rôle dignité et vie décente. En aucun cas, la vie des régions montagnardes ne devra être sacrifiée au plus grand confort et à la plus grande rapidité de communication des populations citadines des grands bassins économiques voisins ou éloignés.

La politique des espaces protégés, des parcs nationaux ou régionaux devra être infléchie : les communes dont le territoire est " protégé " devront bénéficier d'une réelle solidarité nationale ou régionale en faveur d'une vie économique adaptée aux contraintes imposées par l'intérêt général.

POUR UN URBANISME HARMONIEUX

DANS CE DOMAINE, NOUS PRÉCONISONS LES MESURES SUIVANTES :

1. Élaboration par l'État et les collectivités locales de Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT) valables dix ou quinze ans, définissant les zones devant rester naturelles et avec lesquelles les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) devraient être compatibles.
2. Arrêt de la création de stations intégrées, grandes consommatrices d'espaces vierges.
3. Protection de l'architecture traditionnelle.
4. Péréquation financière entre les communes pratiquant un tourisme respectueux de l'environnement et celles qui ont choisi un développement plus " industriel ". Cette péréquation doit prendre en compte toutes les ressources fiscales de la commune et pas seulement les dotations de fonctionnement.

POUR DES MOYENS DE COMMUNICATION RAISONNÉS

- La révolution des moyens de transport est à l'origine de la rapide évolution des régions de montagne. Ces dernières bénéficient de communications permettant non seulement des relations rapides en toutes saisons mais aussi une pénétration réduisant l'étendue des zones inaccessibles par des moyens mécaniques. Il appartient aux hommes de garder à la montagne sa dimension, sa profondeur et son statut d'espace sauvage voué à diverses formes d'aventures sportives au contact d'une nature préservée. Notre civilisation moderne a besoin de ces réservoirs de rêve et d'évasion.
- La desserte des habitats permanents est une nécessité.
- Les transports collectifs doivent être favorisés.
- Les voies ferrées existantes doivent être non seulement maintenues mais développées afin d'offrir une véritable alternative en matière de transport des personnes et des marchandises.
- En ce qui concerne les transports longue distance, on limitera strictement la construction d'infrastructures routières et autoroutières en zone de montagne : la priorité sera donnée au transport sur rail et à l'aménagement des routes existantes.
- La création de pistes forestières et pastorales sera limitée au strict minimum. Les décideurs locaux et les services de contrôle devront faire appliquer la législation sur la circulation des engins motorisés et les maires devront limiter le nombre de voies ouvertes à la circulation publique.



QUELS ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES POUR DEMAIN ?

- Interdiction de nouvelles liaisons interstations et de toute création en site vierge.
- Modernisation des équipements existants, suppression obligatoire des équipements abandonnés et réhabilitation des sites endommagés.
- Soumission à une étude d'impact de tout projet d'enneigement artificiel.



DES SOLUTIONS

POUR LES LIGNES
ÉLECTRIQUES

- Renoncement aux équipements aériens de haute et très haute tension sur des sites nouveaux.
- Enfouissement des lignes de basse et moyenne tension.
- Modernisation et meilleure adaptation à l'architecture locale des éclairages publics des villages.

POUR UNE RÉDUCTION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE À MOTEUR DANS LES ZONES DE MONTAGNE

- Limitation très restrictive des vols à moteur en montagne.
- Interdiction du vol en dessous d'une certaine distance au sol afin d'en supprimer les nuisances.
- Interdiction des ULM et parapentes à moteur.
- Arrêt de la création de nouvelles altisurfaces et hélisurfaces.
- Interdiction des déposes et des reprises aériennes touristiques ou sportives dans toutes les montagnes européennes.



POUR ▲

POUR DES REFUGES INTÉGRÉS

- Le refuge a pour fonction prioritaire la sécurité des pratiquants de la montagne : c'est un équipement d'intérêt général à vocation sportive et touristique. Conçu pour favoriser les pratiques de la montagne, il ne doit pas contribuer à les dénaturer. Il ne peut, non plus, constituer un élément perturbant dans un milieu qui doit garder son authenticité et, le plus souvent possible, son âpreté.
- Un maximum de sites sera laissé vierge de tout

équipement. L'augmentation du nombre de places des hébergements existants ne sera justifiée que si elle n'entraîne pas d'impacts négatifs sur le milieu naturel.

- Le refuge doit contribuer à la propreté des sites desservis.
- Le gardien du refuge participe à l'information des pratiquants de la montagne dans les domaines de la sécurité et de la protection du milieu.

▲ POUR DES PRATIQUES SPORTIVES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

- Rassemblant la majorité des pratiquants, bénéficiant d'une grande crédibilité et de moyens de formation, d'information et de communication, la FFCAM participe à l'évolution des mentalités. Ses projets sportifs et d'aménagement intègrent sa préoccupation de protection du milieu.
- Les pratiques sportives ne seront encouragées et développées par la FFCAM que si elles permettent d'évoluer en harmonie avec le milieu. La haute montagne doit rester un terrain d'aventure, les parois rocheuses relèvent des techniques de progression de l'alpinisme. L'équipement des sommets et de leurs différents itinéraires d'accès doit échapper à tout plan d'équipement et à toute " gestion " normative sous prétexte de sécurité. La sécurité en escalade et en alpinisme passe par la formation, l'information



et l'autonomie des pratiquants. Les voies équipées à demeure, en dehors des sites sportifs, doivent rester l'exception. Il en est de même pour les " via ferrata ".

- Dans toutes les disciplines, la discrétion est la règle ainsi que le respect des habitants, de leurs usages et coutumes, de leurs biens et propriétés, de leurs réglementations.
- Une pratique - quelle qu'elle soit - sera interrompue si elle doit perturber la vie locale ou l'équilibre du milieu naturel.
- Chaque fois que possible, des conventions seront passées entre les représentants des sportifs et les autorités locales élues, afin de garantir la plus grande liberté d'accès aux sites, de responsabiliser les pratiquants et d'éviter les interdictions complètes.

POUR LES MONTAGNES DU MONDE

- Les atteintes à l'intégrité du milieu montagnard n'étant pas limitées à notre pays, il convient d'adopter une vision internationale des problèmes. S'inspirant de la Convention Alpine, la FFCAM s'y engage.



AMÉNAGEMENT ET PROTECTION

QUE FAIRE ?

Au niveau de la Fédération :

- Prendre position sur tous les grands problèmes concernant la montagne et son environnement.
- Agir en concertation avec d'autres structures associatives ou institutionnelles.
- Utiliser nos associations locales et nos commissions nationales pour " faire passer le message ".

Au niveau de l'adhérent :

- Avoir sur le terrain un comportement en accord avec ces principes.
- Dialoguer avec les autres usagers, les sensibiliser à la protection de l'environnement.
- Informer des difficultés constatées les élus, les administrations et les responsables de la FFCAM.
- Participer aux actions proposées par la FFCAM (stages, rassemblements, commissions, pétitions, enquêtes publiques, etc.).

TEXTE ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG) DE
LA FFCAM À LILLE EN JANVIER 1994 ACTUALISÉ
PAR L'AG DE GRENOBLE EN JANVIER 2010



www.ffcaml.fr

